

Saisine de l'ISST sur les mesures Covid demandées par la CGT Finances et validées par l'ensemble des OS lors du CHSCT du 20/10/2020

La CGT Finances revient vers vous concernant les mesures Covid mises en place. Après de nombreuses demandes d'informations fin août et un droit d'alerte déposé le 31/8 que la présidente du CHSCT a jugé infondé, il aura fallu attendre le 8/9 pour obtenir une réunion afin de connaître les mesures applicables à compter du 1er septembre...

Ces mesures, nous les jugeons insuffisantes pour assurer la santé et la sécurité des collègues.

Etant donné l'absence d'évolutions des positions des administrations de notre CHSCT sur nos demandes, nous considérons que nous sommes dans une situation de désaccord sérieux et persistant sur les mesures à mettre en place contre le Covid.

Dans ce cadre, nous demandons la saisine de l'ISST sur le sujet comme le prévoit l'article 5-5 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Vous trouverez ci-dessous, à nouveau , les mesures dont nous demandons la mise en place le plus rapidement :

- Maintien en ASA ou télétravail pour collègues vulnérables (11 pathologies) et collègues vivant avec une personne vulnérable
- ASA pour les parents dont les écoles sont fermées
- Déploiement du télétravail au maximum des capacités de l'administration sans limitation de jours
- Reconnaissance des masques en tant qu'EPI entraînant fourniture et entretien du masque à la charge de l'employeur
- Fourniture de masques chirurgicaux pour tous (masques FFP2 pour les collègues vulnérables qui seraient amenés à retourner au travail en présentiel)
- Fourniture d'eau potable sans risque aux collègues (en cette période, plus que jamais l'eau des sanitaires ne peut être considérée comme une source d'eau potable pour les collègues)